



Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 13 janvier 2020

Présents : JALLIFIER Rémy - OTTENHEIMER Thomas -TIMSONET Philippe - PELLISSIER Denis- - GUILLET Nelly-FREL Lucien-CERDAN Yann - MAGNIN Rachel-ANTRESSANGLE Magalie

Excusés : CARQUEVILLE Catherine-

Secrétaire de séance : MAGNIN Rachel

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey CHARRASSON- VIAL Odile- ARMAND Jacques

Ordre du jour :

1. Approbation PV du conseil en date du 2 décembre 2019
2. Désignation Secrétaire de séance
3. Finances :
 - Décision modificative
 - Admission en non valeur
 - Validation des Restes à réaliser
 - Ajustement provision pour risques
 - Encaissement Indemnités journalières
 - Proposition dissolution budget CCAS
4. Dossier Maison Sport Nature/Gélinotte
5. Convention SDIS : mise à disposition garage communal pour véhicule de secours supplémentaire
6. Compte rendu réunions
7. Courriers divers et Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1. Approbation PV conseil du 2 décembre 2019 : *validé à l'unanimité des présents*

2. Désignation secrétaire de séance : Rachel Magnin

3. Finances :

- Décision modificative du budget

Dans le cadre de la clôture des comptes annuels, il convient d'ajuster le budget communal 2019 en portant les dépenses relatives aux investissements décidés en cours d'année par le conseil municipal ainsi que leurs financements. Il s'agit d'une décision purement technique et comptable qui entérine des décisions déjà prises par le conseil municipal. *Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité*

- Admission en non-valeur :

Lorsque le trésorier de la Chapelle estime que les chances d'obtenir le paiement de certains loyers (ou autres redevances locales) sont nulles, il demande l'accord de la collectivité pour cesser les poursuites et donc l'admission des dettes concernées en « non valeur ». Par un courrier explicatif remis le 09 Janvier 2020, Gilles



Couiller, Trésorier, sollicite donc l'accord du conseil municipal pour passer en non valeur, des loyers impayés antérieurs à 2015 pour un montant total de 7 952.92 Euros concernant deux anciens locataires de la commune.

Thomas Ottenheimer rappelle s'être toujours opposé à ces admissions en non valeur par souci d'équité à l'égard de ceux qui honorent, parfois difficilement, l'ensemble de leurs dettes. Il rappelle que cette année encore la commune a récupéré au cours des 3 dernières années 5 000 Euros relatives à dettes antérieures à 2015. Il précise également qu'au regard de la situation des deux personnes concernées, les chances de pouvoir obtenir le règlement des dettes reste très faible. Il indique enfin que ces sommes sont provisionnées et que l'éventuel passage en non valeur n'aura pas d'impact sur la comptabilité de l'année. Après échanges entre les conseillers, la demande d'admission en non valeur est soumise au vote ; *elle est approuvée par 5 voix Pour (Philippe Timsonet-Denis Pellissier-Nelly Guillet-Rémy Jallifier-Lucien Frel) 2 abstentions (Thomas Ottenheimer-Magali Antressangle) et 1 voix contre (Rachel Magnin).*

- Ajustement provision pour risque

Après avoir précisé qu'avec cette admission en non valeur, il n'y a plus de loyers ou redevances impayés antérieurs à 2017 et donc plus de provision pour risques, Thomas Ottenheimer informe de la nécessité de passer une provision de 5 000 Euros pour couvrir les loyers impayés 2019 de la Maison Sport Nature. Il explique en effet que les chances d'obtenir le paiement de ces loyers dans le cadre de la procédure de liquidation sont quasi nulles. Il précise enfin que cette provision aura un impact sur les comptes 2019. *Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

- Validation des Restes à réaliser

Comme à chaque début d'année, il convient de valider les « restes à réaliser ». Cela correspond aux dépenses et recettes relatives à des investissements 2019 qui ne seront réalisés que début 2020 (avant le vote du budget). Il s'agit simplement d'écritures comptables permettant le paiement de dépenses déjà votées. *Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

- Encaissement Indemnités Journalières :

Des indemnités journalières ont été versées à tort à un agent en arrêt maladie alors qu'une demande de subrogation a été faite. L'agent bénéficiaire a donc procédé au remboursement. Pour accepter ce remboursement, il convient donc de délibérer formellement pour acter le remboursement de la somme 1316.70 Euros. *Soumise au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

- Proposition de dissolution du budget CCAS :

Ce budget étant très peu utilisé, la secrétaire de mairie et le trésorier de la Chapelle, proposent avec l'accord de la commune, de dissoudre le budget du CCAS et de le fusionner avec le budget principal de la commune en précisant que cela n'ôtera pas à la commune sa possibilité d'intervention. Les élus souhaitant que ce budget conserve son indépendance et rappelant que le CCAS est composé également de 3 habitants (et de 4 élus), s'opposent à l'unanimité à cette demande et exprime leur souhait de maintenir un budget spécifique.

4. Dossier Maison Sport Nature

Thomas Ottenheimer informe que, depuis le dernier conseil, l'offre de rachat des actifs par la SAS Javo a été acceptée par le liquidateur et que la procédure de liquidation a été clôturée. Le bail commercial entre la commune et la SAS Javo peut donc être formellement ratifié. Thomas Ottenheimer rappelle l'ensemble des conditions déjà validées lors des précédents conseils. *Soumise au vote, cette proposition de bail est acceptée à l'unanimité.*



Une note d'information détaillée expliquant l'ensemble de la procédure a été adressé à la population par voie postale.

5. Convention SDIS

Comme l'an passé, le SDIS sollicite l'autorisation de stationner au garage communal un véhicule supplémentaire pendant la période hivernale et demande l'accord soit validé par une convention. *Soumise au vote, cette proposition a été validée à l'unanimité des présents*

6. Comptes-rendus des réunions :

o Baraquements :

Un point d'avancement des nombreuses procédures en cours est présenté au conseil municipal.

o Rencontre avec une nouvelle habitante qui a un projet de chambre d'hôtes

Thomas Ottenheimer informe avoir rencontré une nouvelle habitante ayant un projet d'ouverture de chambres d'hôtes.

o SDED :

Comme convenu après l'épisode neigeux de Novembre et la coupure électrique de plus de 4 jours, les élus ont rencontré le SDED pour réfléchir aux possibilités de maintien de la chaufferie collective en pareil situation. Le SDED précise être dans l'impossibilité technique de mettre en place une solution pour chaque client raccordé au réseau mais précise que l'alimentation du Piroulet reste possible en cas de panne électrique prolongée et pourrait donc servir de solution de repli si un épisode climatique de cette envergure venait à se reproduire.

Sur le même sujet, Thomas Ottenheimer informe qu'une réunion entre Veolia et le Syndicat des eaux en présence de la Sous Préfète est programmée en Janvier.

o Dossier Chapelle de la Mure :

Suite au dossier de financement déposé auprès du Conseil Départemental pour le remplacement des menuiseries (porte et fenêtres) de la Chapelle de la Mûre, une rencontre s'est tenue en Mairie pour présenter aux techniciens du Conseil Départemental en charge du Patrimoine le projet en cours sur la chapelle. A l'issue de cette rencontre, les agents du Conseil Départemental ont demandé quelques ajustements sur les propositions de menuiserie et confirmé leur accord de financement. Il ne s'agit à ce stade que d'un petit investissement (3 000 Euros) que le Conseil Départemental financerait à hauteur de 50% mais le soutien départemental devrait se poursuivre pour les prochains travaux de rénovations de la Chapelle.

o Ecole :

Thomas Ottenheimer informe avoir rencontré l'inspection d'académie avec les Maires de Saint Agnan et de la Chapelle. Malgré des effectifs toujours très justes et conformément au contrat de ruralité, le maintien des 2 classes sur la commune est confirmé pour la rentrée prochaine

o Déneigement

La deuxième réunion sur la viabilité hivernale s'est tenue le 13 Janvier à la Chapelle. Les échanges sur les améliorations à mettre en place se poursuivent. Une troisième réunion est programmée début Mars. L'objectif est d'arrêter des actions applicables pour l'hiver 2020-2021.



7. Courriers divers

- Courriers de plusieurs habitants sur le Linky

Des habitants de la commune ont adressé un courrier au conseil municipal demandant le soutien de la commune dans leur opposition à l'installation des compteurs linky. Le Conseil Municipal rappelle avoir arrêté sa position lors du précédent conseil. Un courrier reprenant les décisions du conseil sera adressé à chaque signataire du courrier.

- Courrier Joel Michellier pour passer les locations de terrain au nom de Fiona Castel Buera
- Courriers ENEDIS suite épisode neigeux de novembre

Différents courriers ont été reçus suite aux conséquences de l'épisode neigeux de Novembre (courrier d'Enedis , du SDED, des sénateurs ..)

- Point sur le recensement (qui va débiter le 15 janvier)

Audrey rappelle que le recensement débute le 15 Janvier et fait un point de la procédure.

- Cérémonie des vœux

Le Conseil municipal cale l'organisation de la cérémonie des vœux qui se déroulera le dimanche 18 janvier à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

La secrétaire de séance, Rachel Magnin

